

RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00815
Numéro SIREN : 833 579 436
Nom ou dénomination : 2B FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2019 sous le numéro de dépôt 1352

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SELARL ME NICOLE CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

2B FERMETURES

966 lotissement les Petrelles
20620 Biguglia

V/REF :

N/REF : 2017 B 815 / 2019-B-1352

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 21/06/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

2B FERMETURES
Société par actions simplifiée
966 lotissement les Petrelles
20620 Biguglia

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-1352 le 21/06/2019

R.C.S. BASTIA 833 579 436 (2017 B 815)

Fait à BASTIA le 21/06/2019,

LE GREFFIER





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Identification

M MANNU ENZO

Pour le compte de :

A COMPLETER

SAS 2B FERMETURES

A COMPLETER

833 579 436

N° d'adhérent : 20180470011515

966 LOTISSEMENT PETRELLE

20620 Biguglia

Période déclarée : 24/11/2017 au 31/12/2018

Date limite de dépôt : 18/05/2019

Déclaration

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 2
Annexe 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 3
Annexe 2033A (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 4
Annexe 2033B (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 5
Annexe 2033C (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 6
Annexe 2033D (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 7
Annexe 2033E (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 8
Annexe 2033F (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 9
Annexe 2033G (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 10
Annexe 2059H (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 11
Annexe 2059I (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 12
Annexe 2069RCI (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 13

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - Adresse du siège social

Numéro, type et nom de voie **966 LOT LES PETRELLES**

Code postal **20620**

Ville **BIGUGLIA**

Pays **FRANCE**

B - ACTIVITÉS

Activités exercées

FABRICATION REPARATION ET POSE DE MENUISERIES ET PORTAILS

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable à
33 1/3% ou à 31%

Bénéfice imposable à 28%

Déficit (report du 2033-B)

0

Bénéfice imposable à 15% **18 427**

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité
informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel

SAGE
utilisé

AUTRES INFORMATIONS

2 - Coordonnées du conseil

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)

I

Forme juridique ou titre **SARL**

Nom et prénom ou dénomination **CORSECOM INTERENTREPRISES**

Qualité et profession ou complément de dénomination

PRESTATAIRE DE SERVICES

Numéro, type et nom de voie **GROUPE COMMERCIAL FIOR DI MACCHIA**

Complément de distribution **TOGA**

Lieu-dit, hameau

Code postal **20200**

Ville **BASTIA**

Pays **FRANCE**

N° téléphone **0495317630**

" Certifié conforme à l'original "
le Président.

Stavros Ep

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case

X

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles			0
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	0	0	0
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	195		195
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	26 194		26 194
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	26 389	0	26 389
TOTAL GENERAL (I + II)	26 389	0	26 389

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	100
Résultat de l'exercice	15 659
TOTAL I	15 759
3 - Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	2 105
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	8 526
TOTAL III	10 631
TOTAL GENERAL (I + II + III)	26 390

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE			
Produits d'exploitation			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	60 846
Autres produits			11
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			60 857
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			35 376
Autres charges externes			6 791
Impôts, taxes et versements assimilés			260
		dont TP/CFE, CVAE	260
Autres charges			3
Total des charges d'exploitation (II)			42 430
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			18 427
Produits et charges divers	Charges exceptionnelles (VI)		4
	Impôts sur les bénéfices (VII)		2 764
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			15 659
B - RÉSULTAT FISCAL			
		Bénéfice	Déficit
		15 659	0
Réintégrations de l'exercice			
Impôts et taxes non déductibles			2 764
Réintégrations diverses			4
1- RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice	Déficit
		18 427	0
2- RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice	Déficit
		18 427	0
DIVERS À RÉINTÉGRER			
Libellé			Montant
Pénalités			4



Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case

X

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Défis reportables - Divers

IV - DIVERS	
Montant de la TVA collectée	5 031
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	653

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	60 846
TOTAL 1	60 846
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	
Achats	35 376
TOTAL 3	35 376
IV - Valeur ajoutée produite	
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	25 470

Composition du capital social

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	M	
	Nom et prénom	MANNU ENZO	Nom marital
	Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention 100,00%
	Date de naissance	13/03/1975	Pays de naissance ITALIE
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance MAMOIADA
	Numéro, type et nom de voie	966 LOT LES PETRELLES	
	Code postal	20620	Ville BIGUGLIA
	Pays	FRANCE	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G
(Applicable à compter
du 31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital**

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X



**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

PME au sens communautaire

X

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
« 2B FERMETURES »

CAPITAL : 100.00 Euros

**Siège Social : 966 Lot Petrelle
20620 BIGUGLIA**

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à dix sept heures, les associés de la Société par actions simplifiée « 2B FERMETURES» se sont réunis au siège social sur convocation du président, faite dans les conditions prévues dans les statuts.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Mr MANNU Enzo	Détenant	100 actions
---------------	----------	-------------

L'Assemblée est présidée par Mr MANNU Enzo, président

Le Président constate que tous les associés détenant l'intégralité des actions étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre toutes décisions qui s'imposent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Copie de la lettre de convocation,
- Rapport du gérant,
- Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée,
- Bilan, compte de résultat et annexe.

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
- Approbation de ces comptes et rapport,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2018

Lecture et donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte, et après l'échange de diverses observations, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée ont bien été observées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours francs qui ont précédés l'Assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve celui-ci ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils ont été présentés par la gérance, et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 15 658,15 €, qu'elle décide de répartir de la manière suivante :

- Report à nouveau (solde créditeur) : 15 648,15 €
- Réserve légale : 10,00 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus au gérant pour l'exercice clos le 31/12/2018

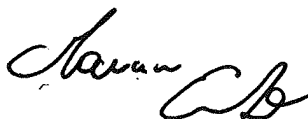
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par tous les associés.

MANNU Enzo
100 actions
Président



SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
« 2B FERMETURES »

CAPITAL : 100.00 Euros

**Siège Social : 966 Lot Petrelle
20620 BIGUGLIA**

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à dix sept heures, les associés de la Société par actions simplifiée « 2B FERMETURES» se sont réunis au siège social sur convocation du président, faite dans les conditions prévues dans les statuts.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Mr MANNU Enzo	Détenant	100 actions
---------------	----------	-------------

L'Assemblée est présidée par Mr MANNU Enzo, président

Le Président constate que tous les associés détenant l'intégralité des actions étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre toutes décisions qui s'imposent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Copie de la lettre de convocation,
- Rapport du gérant,
- Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée,
- Bilan, compte de résultat et annexe.

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
- Approbation de ces comptes et rapport,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2018

Lecture et donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte, et après l'échange de diverses observations, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée ont bien été observées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours francs qui ont précédés l'Assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve celui-ci ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils ont été présentés par la gérance, et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 15 658,15 €, qu'elle décide de répartir de la manière suivante :

- Report à nouveau (solde créditeur) : 15 648,15 €
- Réserve légale : 10,00 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus au gérant pour l'exercice clos le 31/12/2018

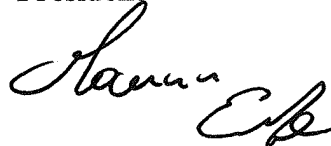
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par tous les associés.

MANNU Enzo
100 actions
Président



SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFEE
« 2B FERMETURES »

CAPITAL : 100.00 Euros

**Siège Social : 966 Lot Petrelle
20620 Biguglia**

Siret : 833 579 436 00019

RAPPORT DE GESTION

Nous nous sommes réunis en Assemblée Générale ordinaire le dix-sept juin deux mille dix-neuf à dix sept heures pour nous rendre compte de l'activité de notre société, et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2018, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'activité de notre société, ainsi que les résultats de notre Gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le président indique à l'Assemblée que du 24.11.2017 au 31.12.2018, la société a généré un Chiffre d'Affaires de : 60 846,00 €.

Le montant des salaires et charges sociales est de : 0 € pour un effectif de : 0 employé.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de : 15 658,15 €.

Le président propose de le répartir de la manière suivante :

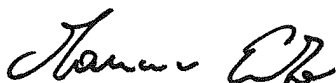
- Report à nouveau (solde créditeur): soit la somme de 15 648,15 €.
- Réserve légale : 10,00 €

L'Assemblée donne également quitus au président pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent rapport.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Enzo MANNU



SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFEE
« 2B FERMETURES »

CAPITAL : 100.00 Euros

**Siège Social : 966 Lot Petrelle
20620 Biguglia**

Siret : 833 579 436 00019

RAPPORT DE GESTION

Nous nous sommes réunis en Assemblée Générale ordinaire le dix-sept juin deux mille dix-neuf à dix sept heures pour nous rendre compte de l'activité de notre société, et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2018, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'activité de notre société, ainsi que les résultats de notre Gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le président indique à l'Assemblée que du 24.11.2017 au 31.12.2018, la société a généré un Chiffre d'Affaires de : 60 846,00 €.

Le montant des salaires et charges sociales est de : 0 € pour un effectif de : 0 employé.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de : 15 658,15 €.

Le président propose de le répartir de la manière suivante :

- Report à nouveau (solde créditeur): soit la somme de 15 648,15 €.
- Réserve légale : 10,00 €

L'Assemblée donne également quitus au président pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent rapport.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Enzo MANNU

